

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action

Attentat Terroriste



- <https://www.gouvernement.fr/risques/comprendre-le-plan-vigipirate>
- <https://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Menace-terroriste/Plan-vigipirate-urgence-attentat>
- <https://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Menace-terroriste/Le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositif-vigipirate>

Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
		DOS	
		RAC	
		Directeur de la cellule Technique	
		Directrice de la cellule Soutien à la population	
		Directeur de la cellule Sécurité	
		Directeur de la cellule Logistique	

Astreintes

Voirie :

Espaces verts :

Bât/chauffage :

Informatique :

Phase II : Les actions à mener

L'action communale Décider et Planifier	
Définir les objectifs	Organiser l'action
Actions préventives	Face à la menace terroriste, l'État agit en anticipation et en réaction afin d'assurer un niveau de sécurité maximal à l'ensemble de la population dans le respect des libertés publiques. Bien que la sécurité incombe en priorité aux services de l'Etat, elle concerne l'ensemble de la société civile et les actions préventives en la matière sont reprises dans les différents plans de prévention (cf en tête de la présente fiche).
<ul style="list-style-type: none"> - Recevoir et identifier l'alerte ; - Déterminer les secteurs concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - L'alerte peut provenir de la préfecture, des pompiers, riverains, policiers, brigade verte, tout témoin ou victime ; - Les secteurs impactés doivent faire l'objet d'une alerte spécifique et d'une restriction d'accès
En fonction de l'alerte et des conséquences envisagées : <u>Déclenchement du PCS</u>	<u>Sur décision du maire, le PCS est déclenché ;</u> <ul style="list-style-type: none"> - Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la CCC.
Mise en place de la Cellule Communale de Crise	<u>Assistants de la Direction des Actions Communales secondés par la cellule logistique</u> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS en place dans l'armoire de stockage de la salle Hansi. - Mise en place d'une main courante (modèle en annexe) <u>DOS et RAC</u> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les cellules à mettre en place
Diffusion de consignes vers la population	<u>Direction de la communication</u> <ul style="list-style-type: none"> - Réseaux sociaux, panneaux d'information, presse (voir fiche alerte partie II) <u>Cellule Sécurité</u> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de l'information par les EMA (public adress) Types de consignes de base qui doivent être connues de tous, à diffuser vers les secteurs concernés par la menace : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>S'échapper</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Être certain de pouvoir s'échapper sans risque ; - Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche en favorisant un itinéraire connu ; - Laisser ses affaires sur place - Aider, si possible, les autres personnes à s'échapper - Dissuader toute personne de pénétrer dans la zone de danger <input type="checkbox"/> <u>S'enfermer si vous ne pouvez pas vous échapper</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Dans un endroit hors de la portée des agresseurs ; - Condamner la porte - Éteindre les lumières et respecter un silence absolu, téléphone en mode silence veille sans vibreur - S'éloigner des murs, portes, fenêtres et s'allonger sur le sol derrière des obstacles solides - Attendre l'intervention des forces de l'ordre <input type="checkbox"/> <u>Alerter</u> <ul style="list-style-type: none"> - Une fois en sécurité, prévenir les forces de sécurité (17, 112 ou 114 pour les personnes ayant du mal à entendre) - Donner les informations essentielles (où, quoi, qui ; s'il n'est pas possible de parler, laisser la ligne en suspens pour que les forces de sécurité puissent être prévenues)

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Ne pas déclencher l'alarme incendie</i>
Sécurisation de la ou des zone(s) touchée(s) par l'action terroriste	<p><u>Cellule Sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En lien avec les autorités de police et forces d'intervention, mettre en place un balisage d'interdiction des secteurs concernés ; - Interdiction d'accès au public dans les zones à isoler (gestion des badauds) ; - Fermeture des routes permettant l'accès aux zones concernées ; <p><u>NOTA IMPORTANT :</u></p> <p>Il est à possible que la police municipale soit primo intervenante sur un attentat terroriste (proximité des faits, disponibilité immédiate ...).</p> <p>Dans ce cas, la mission de neutralisation du risque est prioritaire sur tout le reste.</p>
Evacuation des populations à risques si nécessaire	<p><u>Cellule sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En relation avec les autres forces de sécurité et de secours <p><u>Cellule technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens nécessaires mis à disposition par la Cellule Technique (bus, moyens nautiques, etc..)
Ouverture des lieux de regroupement et accueil des victimes de l'accident.	<p><u>Cellule service à la population</u> (voir tableau partie II du PCS et cartographie)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du ravitaillement pour les victimes - Renfort des associations et de la RCSC (si besoin) <p>- <u>Nota</u> : Une liste d'interprètes est disponible dans les annexes du PCS. ¹</p>
Chapelle Ardente	<p><u>Cellule d'assistance à la population</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place si besoin d'une chapelle ardente : - Choisir le lieu le plus approprié en fonction du secteur et du nombre de victimes ; - Confier la mission par voie de réquisition à une(des) entreprise(s) de pompes funèbres. <p><u>Cellule sécurité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En relation avec les autres forces de sécurité, assurer le bon ordre
Maintenir l'information	<p><u>Direction de la communication</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Via les réseaux sociaux, la presse, la radio etc... - Gestion des sollicitations médiatiques

¹ Elle peut être complétée sur le site du CRETA <https://www.creta-france.com/>

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE

Définir les objectifs	Organiser l'action
Informers la population du retour à la normale	<u>Direction de la communication</u> <ul style="list-style-type: none">- Via les réseaux sociaux, la presse, <u>Cellule sécurité</u> <ul style="list-style-type: none">- EMA, RCSC (si besoin). <u>Responsables des lieux de rassemblements</u> et d'hébergements d'urgence
Retour à domicile des personnes évacuées	<u>Cellule d'assistance à la population</u> : <ul style="list-style-type: none">- Assurer le retour des évacués regroupés dans les points d'accueil dans leurs logements ;- Assurer si besoin le relogement transitoire ;- Prendre contact avec les bailleurs sociaux pour évaluer la situation et estimer leur possibilité de soutien.
Soutien matériel à la population	<u>Cellule logistique</u> : <ul style="list-style-type: none">- Soutenir et accompagner la population ;- Prendre les mesures de remise en état de l'infrastructure et des biens ;- Accompagner la reconstruction.
Soutien administratif aux éventuels sinistrés	<u>Cellule logistique</u> : <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un soutien juridique pour les personnes sinistrées (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre, soutien administratif, (...))
Désactivation de la Cellule Communale de Crise	<u>Le DOS décide de la désactivation de la CCC.</u> <ul style="list-style-type: none">- Il en informe la préfecture